

Convention Simplifiée de Formation N° 1432

Entre les soussignés :

♦ PRO FORMATION

167 Bis rue de la Bougrière
44 980 SAINTES LUCE SUR LOIRE
Siret : 79821443300046
Numéro de Déclaration d'Activité : 52 44 07023 44 enregistré
auprès du Préfet de Région PAYS DE LA LOIRE

♦ LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT

20 Quai Ernest Renaud
44100 NANTES

Siret : 98132333001240

Représenté par :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

PRO FORMATION organise l'action de formation suivante :

N° session : 260084A

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Intitulé	: Formation PASI BTP® (Passeport Sécurité Intérim)
Objectifs	: Etre capable d'appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier
Modalités Evaluation	: En présentiel Formation théorique, étude de cas, mise en situation - Evaluation sur questionnaire
Format Formation	: Présentiel
Contenu formation	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	: 14 heures réparties sur 2 journées du 4 au 5 juin 2026
Lieu	: PRO FORMATION - SAINTES LUCE SUR LOIRE - 167 Bis rue de la Bougrière - 44980 SAINTES LUCE SUR LOIRE - Tél : 02.40.25.60.14 -
Participant(s)	: REGNONGO Michaël - YACHOU Jamal (2 personnes)

En cas de non-présentation du/des stagiaire(s), sans justificatif, le montant de la session sera facturé à l'entreprise comme indiqué dans nos CGV

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	FORMALTEC	2	290.00 €	116.00 €	580.00 €
Refacturation non présentation	FORMALTEC	1	290.00 €	58.00 €	290.00 €
Total HT :					870.00 €
TVA :			174.00 €	TOTAL TTC :	1 044.00 €

Conditions de Paiement : FORMALTEC - NANTES : Règlement à 30 jours fin de mois | AFE :
AFE = Adresse de Facturation Electronique

En cas de non-présentation du/des stagiaire(s) le montant de la session sera facturé à l'entreprise comme indiqué dans nos CGV.

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à PRO FORMATION après signature.

PRO FORMATION se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, PRO FORMATION retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de NANTES sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à SAINTE LUCE SUR LOIRE, le 4 juin 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT

Pour PRO FORMATION

Guillaume GARREAU

Directeur

SAS PRO FORMATION
167 B, rue de la Bougrière
44980 STE LUCE sur LOIRE
02 40 25 60 14
nantes@formation-proformation.fr
Siret : 798 214 433 00046